

PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL  
DOB  
du 14 février 2023

19h00, salle des Fêtes de Cazilhac

Membres présents : mesdames ANGELI Laurette, MACHECOURT Valérie, BAILLY-CAMPREDON Isabelle, CAUMON Simone, AGRANIER Mary José, JUTTEAU Françoise, GIBERGUES Lætitia ; messieurs COMPAN Pierre, POVREAU Joël, PALLIER Ghislain, BURDIN Jean, CANARD Bruno, MOLIERES Jean-François, BORDARIER Bernard, VIGNE Alexandre, JEAN Lionel, FOUGAIROLLE Michel, AARAB Lméké, CAUSSE Jean-Louis.

*(A noter que monsieur Jean-Louis CAUSSE ne prendra pas part au vote de la séance car il y a surnombre des délégués titulaires ou suppléants représentant physiquement la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.)*

Membres absents excusés : mesdames DURAND Martine ; messieurs FAIDHERBE Lucas, VALGALIER Régis, RICO Cédric, LAFOUX Jean, CRUVEILLER Fabien, CUENOT Jean-Louis, ROUDIL Joël, CONDOMINES Robert, WELLER Marc, CLAVEL Christian, SEMENOFF Serge, BOURDIN Patrick, JAHANT Guy.

Membres absents : MEERT Jacques, REILHAN Patrick, ZUCCONI Jean-Pierre.

Membres remplacés : Mme AGRANIER Mary José remplace Mr FAIDHERBE Lucas, Mr POVREAU Joël remplace Mr RICO Cédric, Mr MOLIERES Jean-François remplace Mr LAFOUX Jean.

Procurations : : Mr VALGALIER Régis donne procuration à Mr VIGNE Alexandre – Mr CRUVEILLER Fabien donne procuration à Mme GIBERGUES Lætitia – Mr CUENOT Jean-Louis donne procuration à Mr FOUGAIROLLE Michel - Mr CONDOMINES Robert donne procuration à Mr JEAN Lionel.

Le président, Pierre COMPAN, ouvre la séance à 20H00.

Monsieur BURDIN se porte candidat pour être secrétaire de séance. Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

A la demande du président, le directeur, Philippe DESHONS, présente l'évolution des productions des différents déchets depuis 2018 avec une projection sur 2023.

Pour les OMr (Ordures Ménagères résiduelles), l'année 2022 a été une bonne année avec 400 tonnes de moins qu'en 2021, mais il est préférable de ne pas envisager une production identique pour 2023 afin d'éviter au maximum un budget supplémentaire en cours d'année si les quantités venaient à augmenter, comme en 2021.

Pour les Encombrants résiduels (ou « tout-venant »), la mise en place des nouvelles filières REP en fin d'année dernière devrait faire diminuer le poids de cette benne. Mais pour cela, il convient de bien former les gardiens aux nouvelles consignes et bien communiquer l'information à la population par tous les canaux possibles.

Concernant les sacs jaunes, les tonnages ont un peu baissé en 2022. Monsieur BURDIN estime que l'extension des consignes de tri n'est pas encore bien assimilée par les citoyens. De nombreuses personnes ne savent toujours pas comment trier. Elles ne regardent pas forcément ce qui est noté sur les sacs de tri ou sur les autocollants placés sur les bacs. De plus, tous les bacs ne sont pas habillés des derniers autocollants mis à jour. Il y a donc encore beaucoup de travail de communication à faire.

Monsieur DESHONS insiste aussi sur les sacs noirs déposés dans les bacs jaunes. Même s'ils sont remplis d'emballages, ils seront systématiquement écartés du tri car assimilés à du refus. Le SYMTOMA aura alors à payer la prestation habituelle à Paprec sans attendre de recettes en retour. Ces sacs noirs coûteront donc deux fois plus cher à la collectivité que les mêmes sacs déposés dans un bac à OMr. Dans ce cas de figure, il est évident que les rippers ont un énorme rôle à jouer au moment de la collecte.

Pour le plâtre, il n’y a qu’un prestataire pour le traitement. Il fixe le prix sans négociation préalable. Le SYMTOMA n’a aucune marge de manœuvre en attendant la mise en place de la future filière REP sur les déchets du bâtiment.

La filière des gravats est complexe car il y a plusieurs exutoires. Le nouveau marché est entré en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Les tarifs ont fortement augmenté, surtout pour le site de Teyran géré par l’entreprise SRC. Pour les déchèteries de St André de Valborgne et Lasalle, une solution provisoire a été trouvée avec la société Cévennes Déchets d’Alès mais elle est plus onéreuse que les deux autres sites.

La filière pour laquelle, l’estimation du coût est la plus difficile à cerner est, sans conteste, le traitement des végétaux. Si ceux issus de la déchèterie de Molières-Cavaillac ne devraient que subir le coût du transport pour aller jusqu’au centre SOLBOCOL de Moulès-et-Baucels, il n’en est pas de même avec la production issue des déchèteries de Liouc et St Hippolyte du Fort. Pour ces deux sites, le contrat passé avec la CCA depuis le 2 février 2022 offrait un prix attractif de 50 euros par benne déposée chez SOLBOCOL. Malheureusement, la CCA vient de faire savoir au service que l’entreprise SOLBOCOL allait réduire la prise en charge des végétaux à la seule déchèterie du Pays Viganais. L’alternative la plus proche est l’entreprise ALLIANCE de Gailhan mais à 27 euros HT par tonne, soit trois fois plus cher qu’actuellement. Il y a urgence à trouver une solution globale pour le territoire.

Enfin pour les sites de Camprieu et St Bauzille, il est prévu, comme chaque année, plusieurs journées de broyage/criblage en 2023.

Pour les transports, le contrat avec la CCA/Nicollin de Molières-Cavaillac se poursuit avec une révision des prix unitaires plafonnée à l’Indice des Prix à la Consommation 2022, soit 5.9%.

A noter que dans les différentes prévisions qui ont été faites en interne par les services, l’application d’une facturation majorée au titre de la *théorie de l’imprévision*, demandée par PAPREC et la CCA/Nicollin n’est pas intégrée.

Madame ANGELI, vice-présidente déléguée aux finances, rappelle l’incidence de la TGAP dans cette évolution budgétaire :

2019	2020	2021	2022	<b>2023</b>	2024	<b>2025</b>
24 €/T	25 €/T	37 €/T	45 €/T	<b>52 €/T</b>	59 €/T	<b>65 €/T</b>

Sans oublier que la TVA s’applique sur la TGAP. Une taxe sur une taxe.

Après 2025, personne ne connaît la trajectoire que suivra la TGAP.

Monsieur DESHONS reprend la présentation des estimations avec la partie *recettes*. Le prix de vente des matières à recycler s’est effondré en fin d’année dernière et il y a peu de perspectives d’amélioration en 2023, en particulier tant que le conflit Russie/Ukraine perdurera. La vente « aux prix planchers » (ou presque) a donc été privilégiée.

Quant au soutien de l’éco-organisme CITEO pour les emballages et le papier, il va falloir tenir compte du trop perçu 2021 qui amputera le versement du 1<sup>er</sup> acompte 2023 à hauteur de 87 000 euros environ.

Madame ANGELI fait remarquer qu’elle est responsable des finances au SYMTOMA depuis de nombreuses années. Or, pendant cette période, elle a vu le montant du budget syndical doubler sans pouvoir maîtriser cette évolution. La cause principale est l’absence de concurrence dans le domaine du traitement ainsi qu’une TGAP en constante augmentation.

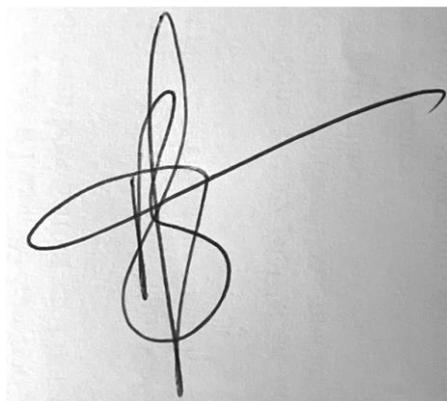
Pour la partie investissements, le président, Pierre COMPAN, évoque un projet d’achat d’un bâtiment voisin de celui du service technique, dans la zone de St Hippolyte du Fort. L’objectif est de rassembler tout le personnel sur un même lieu. Ce projet n’en est qu’à ses débuts et doit encore être affiné. Mais le président souhaite mettre à profit la fin de certains emprunts pour l’occasion.

Pour les autres investissements, il s’agit de dossiers plus classiques avec la poursuite du programme de compostage collectif, le remplacement d’un véhicule, et le renouvellement de bennes de transports pour les déchèteries ou les quais de transit. Madame ANGELI note que la trésorerie de Quissac a imposé que les dépenses liées aux composteurs individuels soient désormais intégrées au budget de fonctionnement et non plus à celui de l’investissement.

Le président rappelle que le calcul de la participation se fait en fonction des résultats de production des déchets résiduels de chacun, minorés de la collecte sélective, du verre et des cartons de déchèteries. L'augmentation générale devrait avoisiner le montant de l'IPC 2022 de l'INSEE, soit 5.9 %. Mais comme le calcul de la répartition est fonction de la production de chacun, les montants finaux seront certainement différents. Certains verront leur participation augmenter plus que celles des autres et inversement. C'est le sens du calcul qui se veut être incitatif.

Plus aucune question n'étant posée, ni d'intervention demandée, le président lève la séance à 20h30.

Le secrétaire,

A black and white photograph of a handwritten signature in dark ink on a light-colored background. The signature is highly stylized and cursive, featuring several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean BURDIN